

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 9 décembre 2025 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 3 décembre 2025

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 23
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 27

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Cécilia RUGALA, pouvoir à Michel SPEMENT, Ghislaine LEROY, pouvoir à Catherine LECOMTE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Francis LEFEVRE, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Sylvain DUBOIS.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2025-12-25
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Rapporteur : Vincent CORNILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2008 portant reconduction des ratios d'avancements de grade,

Vu l'arrêté n°A2023-30-DRH du Maire de Crépy-en-Valois en date du 10 juillet 2023 portant mise à jour des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne, de nominations suite à réussite à concours, d'accès à un poste à responsabilité, d'avancement de grade,

Vu l'arrêté N° JUR/2025/04 du Président du Centre de gestion de l'Oise en date du 25 novembre 2025 fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne au choix,

Considérant la possibilité de nommer par promotion interne plusieurs agents inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise au choix,

Considérant par ailleurs, la possibilité de promouvoir plusieurs agents dans le cadre du dispositif d'avancement de grade,

Considérant enfin la nécessité d'actualiser le tableau des emplois afin de permettre :

- La nomination en qualité d'adjoint technique stagiaire, de deux agents contractuels qui occupent des postes permanents vacants, au sein du secteur Voirie-Manifestations-Cimetières.
- Le remplacement d'un agent du secteur Voirie-Manifestations-Cimetières qui prendra sa retraite en février 2026.
- La réintégration d'un agent qui bénéficie d'une disponibilité de droit au sein du Centre technique municipal.
- La nomination d'un agent du Musée, lauréat du concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Considérant que ces situations nécessitent la création des emplois correspondants,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir créer :

- Dans le cadre de la procédure de promotion interne :
 - 9 postes à temps complet sur le grade d'agent de maîtrise territorial (catégorie C).
- Dans le cadre de la procédure d'avancement de grade :
 - 1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C),
 - 1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C),
 - 1 poste à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe (catégorie C),
 - 3 postes à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (catégorie C),
 - 3 postes à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (catégorie C),
 - 2 postes à temps complet d'agent de maîtrise principal (catégorie C),
 - 2 postes à temps complet de brigadier-chef principal (catégorie C),
 - 1 poste à temps complet de technicien principal de 2^{ème} classe (catégorie B),
 - 1 poste à temps complet de technicien principal de 1^{ère} classe (catégorie C),
- Dans le cadre du fonctionnement des services :
 - 2 postes à temps complet ouverts sur le grade d'adjoint technique (catégorie C) pour le secteur Voirie-Manifestations-Cimetières,
 - 1 poste à temps complet ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C). En cas d'impossibilité de recruter un fonctionnaire, ce recrutement pourra se faire sur la base de l'article L.332-14 du CGFP,
 - 1 poste à temps complet ouvert sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C),
 - 1 poste à temps complet ouvert sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B),

L'incidence financière relative à ces créations sera imputée sur les articles correspondant aux charges de personnel du chapitre 012.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

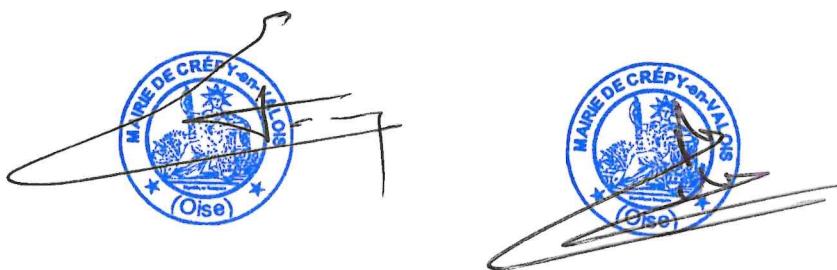
Pour copie certifiée conforme,

A Crépy-en-Valois, le 9 décembre 2025.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 12 DEC. 2025

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.
Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-25-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025